

—
VILLE DE LOUDUN
—

Nomenclature n° 7.1

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :

OBJET :

Décision budgétaire modificative portant virements de crédits

VU :

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,
- la délibération du Conseil municipal, en date du 20/12/2023, l'autorisant, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des crédits inscrits dans chaque section,
- la délibération du Conseil municipal, en date du 27/03/2024, portant adoption du budget 2024 de la ville de Loudun,
- l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
- Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de permettre l'acquisition d'une débroussailleuse, et l'achat d'objets publicitaires pour tous les services.

- DECIDE -

ARTICLE 1 :

De procéder aux virements de crédits comme suit :

<u>BUDGET VILLE</u>		
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Chapitre 2050 - service technique</u>		
2158 - Autres installations, matériel et outillage technique	- 440,04] Débroussailleuse
<u>Chapitre 82310 - Espaces verts</u>		
2158 - Autres installations, matériel et outillage technique	+ 440,04	
TOTAL	0,00	

.../...

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qui celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : **07 MAI 2024**

Publié le : **02 MAI 2024**

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20240502-DEC2024-38-AI
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de réception préfecture : 02/05/2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
Chapitre 011 - Charges à caractère général			
6238 - Publicité, publications Divers	- 5 000,00		
6068 - Autres matières et fournitures	+ 5 000,00		Objets publicitaires
TOTAL	0,00		

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services de la mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.

A LOUDUN, le 02 MAI 2024

Le Maire,
Joël DAZAS

